



Préavis raccourci, démission et non réponse

Par **nixs**, le **21/11/2012** à **10:47**

Bonjour, je me trouve dans une situation quelque peu ubuesque, voici ma question : j'ai posé ma démission pour changer de travail, suivi d'un entretien et de l'envoi immédiat d'une lettre en A/R comprenant la demande de raccourcissement de préavis d'un mois (sur les deux mois prévus selon la convention collective), et la date de départ correspondante (avec à l'appui la possibilité d'utiliser l'équivalent d'un mois de congés accumulés ou de raccourcir le préavis, au choix), mon patron m'a indiqué oralement son accord après avoir trouvé mon successeur ... qui n'a pas tenu plus d'une journée en transfert de compétence, j'ignore si un remplaçant a été trouvé... Et je suis à trois jours de la fin de préavis raccourci, je commence mon nouveau travail dans un peu plus d'une semaine, mais je n'ai aucune confirmation écrite.

* Quelles sont mes options ?

* Est-ce que le non refus écrit vaut pour acceptation ?

* Quels sont les risques en cas d'abandon de poste (je n'aurai de toute façon plus d'appartement la semaine prochaine), et ai-je la possibilité de demander le versement de ce qui m'est dû (congés + temps de travail effectué) dans ce cas ?

En vous remerciant par avance,

Par **pat76**, le **21/11/2012** à **17:55**

Bonjour ! Il vaudrait mieux pour vous avoir une réponse écrite de l'accord de la réduction du préavis signé par votre employeur.

Les écrits restent, les paroles s'envolent et votre employeur pourrait bien avoir oublié son accord oral le jour où vous voudrez partir.

Vous ne pouvez pas prendre vos congés payés pendant le préavis et si vous les prenez avec l'accord de l'employeur, vous ne pourrez pas travailler chez votre nouvel employeur.

Vous ne pourrez pas non plus travailler chez votre nouvel employeur tant que votre contrat actuel ne sera pas terminé.

Par **nixs**, le **22/11/2012** à **14:20**

merci pour votre retour